

# Les loisirs nautiques : le matériel de sécurité

Gilet de sauvetage



Dispositif lumineux



Extincteur



Cartes marines officielles



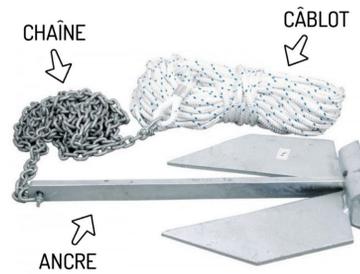
Dispositif d'assèchement manuel



Dispositif de remorquage



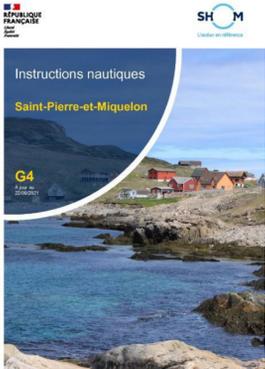
Ligne de mouillage



Couteau



Annuaire des marées



Pavillon national



Bouée couronne (ou fer à cheval)



3 feux rouges à main



VHF



GPS (ou compas magnétique)



Boîte de pièces de rechange



Trousse de premiers soins



Gaffe



Règlement international pour prévenir les abordages en mer

Description du système de balisage

# Les loisirs nautiques : les bons gestes

- Assurez vous que toute personne embarquée porte son gilet de sauvetage et qu'il est correctement attaché.
- Renseignez vous sur les conditions de mer et la météo avant de partir.
- Ne partez jamais seul en mer et prévenez vos proches de votre sortie en mer.
- Dans la zone côtière des 300 mètres, respectez la vitesse de 5 noeuds (soit 9 km/h).
- Privilégiez l'utilisation de la VHF à celui du téléphone portable.
- Portez des vêtements de couleur vive, à bande réfléchissante ou fluorescents.

## En cas de danger ou de problème

appelez le **05 08 55 16 16** ou le canal 16 de la VHF et donnez les éléments suivants :

- position GPS (ou par rapport à un point remarquable)
- nom et description de votre navire (couleur, type, longueur)
- nombre de personne à bord et leur état de santé
- nature de la détresse ou de l'avarie
- assistance demandée et mesures déjà entreprises



Le guide des loisirs nautiques est téléchargeable sur le site internet DTAM :  
[www.saint-pierre-et-miquelon.developpement-durable.gouv.fr](http://www.saint-pierre-et-miquelon.developpement-durable.gouv.fr)